



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 mai 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Application de la résolution 2421 (2018) du Conseil de sécurité

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2421 (2018) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle était chargée. On trouvera dans le rapport un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq ainsi qu'une présentation des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport daté du 1<sup>er</sup> février 2019 (S/2019/101) et l'exposé présenté au Conseil de sécurité le 13 février 2019 par ma Représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI.

#### II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

##### A. Situation politique

2. La Chambre des députés, le parlement de l'Iraq, qui a conclu sa première législature le 24 janvier, a repris ses travaux le 9 mars. L'impasse sur l'achèvement de la formation du Gouvernement de l'Iraq n'est toujours pas résolue. Les quatre postes de ministres de l'intérieur, de la défense, de la justice et de l'éducation demeurent vacants en raison des désaccords persistants entre les blocs politiques et au sein des blocs au sujet des candidats. Le 27 février, le Président iraquien, Barham Salih, le Premier Ministre, Adil Abd al-Mahdi, et le Président de la Chambre des députés, Mohamed al-Halbousi, ont organisé une réunion consultative nationale avec les dirigeants des partis et les hauts fonctionnaires des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire pour examiner les moyens de progresser sur plusieurs questions, notamment l'achèvement de la formation du Gouvernement. Bien que tous reconnaissent la nécessité de faire des progrès, les dirigeants iraquiens ne sont pas parvenus à un consensus.

3. Les retards intervenus dans la formation du cabinet a détourné l'attention de l'application du programme gouvernemental pour 2018-2022, ce qui a empêché le

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 mai 2019).



Gouvernement de répondre aux préoccupations de la majorité de la population quant aux mauvaises conditions de vie, à l'absence de services de base, au chômage et aux besoins en matière de reconstruction. Les commissions parlementaires n'ont pas encore commencé leurs travaux de fond jusqu'à présent.

4. Une série de programmes sur l'eau, l'électricité et la prestation de services ont été mis en exécution dans la province de Bassora. Le 19 mars, le Premier Ministre a déclaré que la situation dans cette province demeurait très problématique mais que le Gouvernement était tout à fait préparé et entendait faire tout ce qui était en son pouvoir pour répondre aux besoins des habitants. Le 27 mars, le conseil provincial de Bassora a approuvé des projets pour 2019, dont 53 projets sur les municipalités et 42 projets sur l'eau.

5. Le 5 mars, le Premier Ministre a annoncé que le Gouvernement avait élaboré une stratégie nationale visant à lutter contre tous les aspects de la corruption. Sous sa présidence, le Conseil suprême de lutte contre la corruption continue d'examiner les difficultés et les domaines d'action prioritaires, l'objectif étant de combattre la corruption et d'arriver à une plus grande transparence, ainsi que de renforcer les autorités de contrôle et d'améliorer la coordination entre les institutions exécutives, législatives et judiciaires.

6. La Chambre des députés a également fait de la lutte contre la corruption une de ses priorités. Le 9 mars, le Président de la Chambre a ouvert la deuxième législature en présence du Président, du Premier Ministre, du Président du Conseil supérieur de la magistrature, Faiq Zaidan, du Président par intérim de la Commission de l'intégrité, Izzat Tawfiq, et du Président par intérim de la Commission d'audit, Salah Nouri. Le Premier Ministre et le Président ont souligné la nécessité de renforcer le cadre juridique et la coordination entre les institutions. Durant la séance, la Chambre des députés a adopté une décision sur la fourniture de ressources financières et humaines visant à permettre à l'autorité judiciaire de renforcer ses mesures de lutte contre la corruption. Au cours des séances tenues les 11 et 12 mars, la Chambre des députés a examiné la législation anticorruption, y compris un amendement à la loi relative à la Commission de l'intégrité. Le 10 mars, le Président de la Chambre des députés a déclaré à la presse que la Chambre était résolue à adopter une législation complète contre la corruption pour permettre la poursuite en justice de toutes les personnes impliquées dans des affaires de corruption, de trafic et de détournement de fonds publics.

7. Le 24 mars, la Chambre des députés a voté à l'unanimité la révocation du gouverneur de Ninive, Nawfal al-Akoub, pour corruption et gaspillage des fonds publics. Cette décision faisait suite au naufrage tragique d'un ferry dans le Tigre à Mossoul le 21 mars, qui a fait de nombreuses victimes, et était fondée sur les conclusions d'une commission d'enquête parlementaire et la recommandation du Premier Ministre.

8. Alors que les négociations se poursuivaient entre les partis politiques du Kurdistan sur la formation du Gouvernement de la Région du Kurdistan, le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan se sont rencontrés à Souleïmaniyé les 15 et 16 février pour discuter de l'achèvement de la formation du Gouvernement de la Région du Kurdistan et d'autres questions, notamment les candidatures au poste de ministre fédéral de la justice.

9. Le 18 février, le Parti démocratique du Kurdistan et le Mouvement Gorran ont signé un accord politique quadriennal garantissant la participation de ce dernier au prochain Gouvernement de la Région du Kurdistan. Le même jour, le Parlement de la Région du Kurdistan s'est réuni pour élire un président ou une présidente et deux vice-présidents. Vala Fareed (Parti démocratique du Kurdistan) a été élue Présidente,

à titre temporaire. Heman Hawrami (Parti démocratique du Kurdistan) a été élu Premier Vice-Président et Muna Qahwachi (Parti de la réforme turkmène) Deuxième Vice-Présidente. L'Union patriotique du Kurdistan a boycotté la session parlementaire en raison d'un désaccord avec le Parti démocratique du Kurdistan sur le processus de formation du Gouvernement de la Région.

10. Le 26 février, le Parlement de la Région du Kurdistan s'est réuni pour élire les membres de sa commission des affaires juridiques, dont les 11 sièges étaient répartis comme suit : quatre pour le Parti démocratique du Kurdistan, un pour le Groupe islamique du Kurdistan, un pour le Mouvement Gorran, un pour les Turkmènes, un pour les chrétiens, un pour le Mouvement de la nouvelle génération et deux pour l'Union patriotique du Kurdistan. Celle-ci a de nouveau boycotté la session en raison de l'absence de progrès sur la question de la formation du Gouvernement de la Région du Kurdistan.

11. Le 4 mars, comme suite à une réunion entre le Premier Vice-Secrétaire général de l'Union patriotique du Kurdistan, Kosrat Rasul Ali, et le chef du Parti démocratique du Kurdistan, Masoud Barzani, les deux partis ont signé un accord politique sur la composition du prochain Gouvernement de la Région du Kurdistan. Au cours d'une conférence de presse commune, ils ont annoncé qu'une commission mixte serait constituée pour appliquer l'accord, en soulignant leur volonté d'achever sans tarder la formation du Gouvernement de la Région.

12. Le 10 mars, la Présidente et les Vice-Présidents du Parlement de la Région du Kurdistan ont rencontré les dirigeants de tous les partis politiques pour examiner les candidatures aux 14 commissions parlementaires restantes, et les candidats ont été officiellement élus au cours de la session parlementaire ordinaire du 12 mars. Le 19 mars, le Parlement de la Région s'est réuni pour élire les présidents des commissions. Il y avait quatre femmes parmi les présidents de commission élus et quatre femmes parmi les vice-présidents de commission élus.

13. Les 19, 24 et 27 mars, le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union démocratique du Kurdistan ont tenu de nouvelles consultations sur la formation du Gouvernement de la Région du Kurdistan, sans succès. Le 3 avril, les deux partis sont parvenus à un accord provisoire sur la répartition des principaux postes ministériels, mais ils doivent encore signer un accord final.

## **B. Relations entre Bagdad et Erbil**

14. Le 16 février, les postes de contrôle douanier établis par le Gouvernement fédéral en septembre 2018 entre Erbil et Kirkouk, Kirkouk et Souleïmaniyé, et Dahouk et Mossoul ont été supprimés comme suite à la décision prise le 4 décembre 2018 par le Comité des affaires économiques du Conseil des ministres.

15. Le 27 février, la Cour suprême fédérale a tenu une audience sur une plainte déposée par l'ancien Ministre iraquien du pétrole contre le Gouvernement de la Région du Kurdistan concernant la constitutionnalité des exportations directes unilatérales de pétrole par la Région du Kurdistan. Elle a décidé de reporter sa décision au 3 avril. À l'audience du 3 avril, la Cour a décidé de reporter sa décision au 7 mai en indiquant que le Premier Ministre iraquien et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, avaient refusé de signer des documents juridiques à sa demande.

16. Le 28 février, le Gouvernement de la Région du Kurdistan a publié une déclaration dans laquelle il a réfuté les informations diffusées par les médias selon lesquelles sa commission du pétrole et du gaz aurait décidé de ne pas livrer à l'Organisation d'État pour la commercialisation du pétrole les 250 000 barils de

pétrole par jour prévus dans la loi de finances fédérale de 2019. Bien qu'il réaffirme sa volonté de régler les questions pétrolières avec le Gouvernement fédéral par le dialogue, les livraisons de pétrole prévues n'ont pas été effectuées à ce jour.

17. Comme suite à une réunion tenue le 8 mars par le Conseil des ministres du Gouvernement de la Région du Kurdistan, le Premier Ministre de la Région du Kurdistan a annoncé la fin du système de retenues sur les salaires des fonctionnaires qui existait depuis trois ans. Il a confirmé que les traitements de tous les fonctionnaires de la Région du Kurdistan seraient versés dans leur intégralité à partir de mars, conformément à la loi budgétaire fédérale de 2019 qui garantit le paiement régulier et prévisible des traitements des fonctionnaires du Gouvernement de la Région du Kurdistan et des peshmergas. Le 15 mars, le Gouvernement fédéral a confirmé le transfert de 522 milliards de dinars irakiens au Gouvernement de la Région du Kurdistan à cette fin.

### **C. Conditions de sécurité**

18. Les forces de sécurité irakiennes ont poursuivi leur action de lutte contre la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Si l'EIIL a perdu du terrain dans son dernier bastion à Baghouz dans l'est de la République arabe syrienne, ses cellules réorganisées en Iraq ont intensifié leurs opérations et leurs attaques dans les provinces d'Anbar, de Babel, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine. De leur côté, les forces de sécurité irakiennes ont continué de surveiller les activités militaires dans l'est de la République arabe syrienne, en particulier dans le village de Baghouz à la frontière entre les deux pays, et ont intensifié les opérations sur les routes empruntées par l'EIIL et dans les zones de refuge de celui-ci dans les provinces d'Anbar, de Ninive et de Salaheddine. Le Conseiller national pour les questions de sécurité de l'Iraq, Falih al-Fayyadh, s'est rendu le 9 mars à Qaëm (province d'Anbar) pour inspecter les opérations de sécurité menées le long de la frontière.

19. Le 6 mars, des militants de l'EIIL ont attaqué un convoi des forces de mobilisation populaire qui se redéployaient du district de Makhmour (province de Ninive) au district de Dibis (province de Kirkouk). L'attaque a fait six morts et des blessés parmi les combattants des forces de mobilisation populaire. Le 7 mars, le Premier Ministre a ordonné l'ouverture d'une enquête.

20. Le Gouvernement irakien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont continué d'examiner les moyens de renforcer la sécurité et la stabilité dans le district de Sinjar (province de Ninive) et dans d'autres zones sensibles. Au cours des visites qu'il a effectuées à Sinjar les 2, 3 et 9 mars, le Conseiller national pour les questions de sécurité a confirmé que la police locale maintiendrait la sécurité dans la ville tandis que des unités de l'armée irakienne seraient déployées aux abords du district et sur le mont Sinjar. Il a souligné qu'il importait que les habitants locaux participent au maintien de la sécurité et de la stabilité. Le 15 mars, le Conseiller national pour les questions de sécurité a rencontré le dirigeant du Parti démocratique du Kurdistan et s'est entretenu avec lui sur la situation dans les territoires contestés et sur la coopération en matière de sécurité.

21. Les 17 et 19 mars, des affrontements ont éclaté entre les forces de sécurité irakiennes et les Unités de résistance du Sinjar qui se disputaient le contrôle de la frontière entre la République arabe syrienne et Sinjar. Les forces de sécurité irakiennes ont envoyé des renforts dans la zone, tandis que les autorités locales ont lancé des activités de médiation pour tenter de désamorcer les tensions.

22. L'utilisation des engins explosifs improvisés demeure la principale tactique de l'EIL, qui a continué de commettre des actes hostiles dans le pays, y compris des enlèvements contre rançon, des assassinats de dirigeants locaux, des attaques surprises dirigées contre le personnel des forces de sécurité irakiennes et les civils et la destruction de biens. Le 18 mars, le groupe a publié un communiqué dans lequel il a réaffirmé sa présence et appelé ses partisans à intensifier le combat et à venger les attaques de Baghouz et de Christchurch.

23. Des groupes armés demeurent actifs dans les zones échappant au contrôle de l'État. Selon des informations, ils se livreraient à l'extorsion, au trafic et à la collecte de redevances aux postes de contrôle illégaux, sapant ainsi l'autorité de l'État irakien. Bien que le Gouvernement irakien dénonce ces activités, il reste beaucoup à faire.

24. Le Gouvernement irakien a fait plusieurs déclarations publiques pour expliquer la présence de militaires étrangers dans le pays. Le 19 février, le Premier Ministre a confirmé que les forces de la coalition internationale contre l'EIL étaient présentes dans le pays à la demande du Gouvernement irakien, afin d'entraîner et d'aider les forces de sécurité irakiennes. Le 4 mars, le commandement des opérations conjointes irakiennes a indiqué que les mouvements des forces de la coalition étaient régis par de strictes procédures opérationnelles et subordonnés à l'approbation du Premier Ministre en sa qualité de commandant en chef des forces armées. Le 1<sup>er</sup> avril, le Président a déclaré que la présence des forces militaires des États-Unis d'Amérique en Iraq faisait suite à la demande du Gouvernement irakien et que ces forces respectaient la souveraineté de l'Iraq.

25. La question du rapatriement des combattants irakiens de l'EIL et de leurs familles s'est de nouveau posée lorsque des informations ont fait état de la remise d'un grand nombre de ces combattants par les Forces démocratiques syriennes aux autorités irakiennes. Le 26 février, le Premier Ministre a indiqué que les Ministères de l'intérieur et de la justice détermineraient au cas par cas les procédures pénales applicables aux combattants de l'EIL et qu'il fallait faire la distinction entre les membres de famille qui avaient été pris en otage et ceux qui avaient accompagné les combattants de leur plein gré. En ce qui concerne les combattants étrangers de l'EIL, le Premier Ministre a indiqué que l'Iraq pourrait fournir une aide aux fins de leur rapatriement dans leurs pays d'origine.

26. L'armée de l'air turque a continué de mener des frappes aériennes dans le nord de l'Iraq, dans les provinces de Dahouk, d'Erbil et de Souleïmaniyé, infligeant des dégâts matériels mais sans faire de victimes. Au moins 12 sorties et deux affrontements entre les éléments du Parti des travailleurs du Kurdistan et les forces turques ont été signalés par les forces armées turques entre le 14 février et le 9 avril.

#### **D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international**

27. Les 24 et 25 février, le Président a participé au sommet entre l'Union européenne et la Ligue des États arabes tenu en Égypte. Dans son allocution, il a déclaré que la menace du terrorisme et son idéologie extrémiste exigeaient de la communauté régionale et internationale une victoire durable et il a réaffirmé la politique d'ouverture de l'Iraq envers ses voisins. En marge du sommet, il a rencontré le Chancelier autrichien, Sebastian Kurz, le Premier Ministre tchèque, Andrej Babiš, le Président égyptien, Abdel Fattah al-Sisi, le Premier Ministre finlandais, Juha Sipilä, l'Émir du Koweït, le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, le Roi d'Arabie saoudite, Salman bin Abdulaziz Al Saud, le Président somalien, Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo, et le Premier Ministre suédois, Stefan Löfven. Les entretiens ont porté sur les relations bilatérales, la lutte contre le terrorisme, les contributions à la

reconstruction de l'Iraq et les investissements étrangers dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et du pétrole.

28. Au cours d'une visite officielle effectuée en France le 25 février, le Président iraquien a rencontré le Président français Emmanuel Macron à Paris. Les entretiens ont porté sur l'engagement mutuel de promouvoir la stabilité et la sécurité en Iraq et la reconstruction de l'Iraq, et de renforcer la coopération économique et les investissements dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et du pétrole. Au cours d'une conférence de presse conjointe, les deux Présidents ont déclaré que l'Iraq devait retrouver son rôle de premier plan dans la région. Le Président iraquien a souligné que le Gouvernement iraquien ne devait pas devenir un théâtre de conflits régionaux mais un lieu où un consensus avec et entre ses voisins pourrait se dégager.

29. Le 27 février, à l'issue d'une réunion tenue à Bagdad avec le Président de l'Assemblée nationale du Koweït, Marzouq al-Ghanim, le Président de la Chambre des députés iraquienne a annoncé que le Koweït et l'Iraq recherchaient des solutions durables pour la population déplacée de l'Iraq. Les entretiens ont également porté sur l'application des décisions adoptées à la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq, tenue au Koweït du 12 au 14 février 2018.

30. Le 4 mars, lors d'une visite officielle en Iraq, le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, s'est entretenu avec le Président et le Premier Ministre iraquiens sur le renforcement des relations bilatérales, le resserrement de la coopération et l'importance que revêtait la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien.

31. Dans le prolongement de la visite effectuée par le Président en Turquie au début de l'année, le 5 mars, le Ministre iraquien des ressources hydrauliques, Jamal al-Adili, a rencontré l'Ambassadeur turc en Iraq, Fatih Yildiz, pour s'entretenir de la cogestion du Tigre et de l'Euphrate et de la constitution d'un groupe de travail conjoint chargé de trouver une solution à la question de la gestion des eaux transfrontières.

32. Du 11 au 13 mars, le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani, a effectué sa première visite officielle en Iraq, où il s'est entretenu avec les dirigeants politiques, tribaux et religieux. Plusieurs mémorandums d'accord ont été signés dans les secteurs du pétrole, du commerce, de la santé et des transports, y compris des accords sur l'établissement d'une ligne de chemin de fer entre Bassora et Shalamjah, et sur l'assouplissement des obligations de visa entre l'Iran (République islamique d') et l'Iraq visant à faciliter le commerce et les investissements. Les parties ont également annoncé leur intention d'appliquer l'accord bilatéral sur les frontières et les relations de bon voisinage de juin 1975, conclu sur la base de l'accord d'Alger de mars 1975, et de commencer à draguer le Chatt el-Arab afin de le rétablir comme principale voie de navigation et, ce faisant, de placer leur frontière commune dans le Chatt el-Arab à son emplacement de 1975.

33. Le 13 March, à Najaf, le grand ayatollah Ali al-Sistani a reçu le Président de la République islamique d'Iran, premier Président iranien en exercice à rencontrer le grand ayatollah. Selon une déclaration officielle publiée sur le site Web du grand ayatollah, le Président lui a fait part de ses entretiens avec les représentants iraquiens sur le renforcement des relations bilatérales entre l'Iran (République islamique d') et l'Iraq. Le grand ayatollah s'est félicité des efforts faits pour renforcer les relations de l'Iraq avec les pays voisins, fondées sur le respect de la souveraineté. Il a indiqué que les difficultés auxquelles l'Iraq se heurtait étaient la lutte contre la corruption, l'amélioration des services publics et le contrôle des armes par l'État. Il a également souligné que les politiques régionales et internationales dans cette région sensible devaient être équilibrées et modérées de manière à éviter des conséquences tragiques pour la population des pays de la région.

34. Le 20 mars, le Gouvernement des États-Unis a confirmé qu'il prorogeait pour une nouvelle période de 90 jours l'exemption des sanctions contre l'Iraq (République islamique d') accordée à l'Iraq pour permettre à ce pays d'effectuer les importations d'énergie qui lui étaient indispensables.

35. Le 24 mars, le Premier Ministre iraquien est arrivé au Caire pour participer au sommet tripartite entre l'Égypte, la Jordanie et l'Iraq, au cours duquel il s'est entretenu avec le Président égyptien et le Roi de Jordanie, Abdullah II. Les trois dirigeants ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont souligné la nécessité de travailler avec les dirigeants des autres pays arabes afin de combattre le terrorisme et améliorer la coopération économique et le commerce.

36. Durant une visite officielle de deux jours effectuée en Iran (République islamique d') du 6 au 8 avril, le Premier Ministre iraquien a tenu une série de réunions avec le Président iranien, le Guide suprême iranien, Ali Khamenei, et le Premier Vice-Président iranien, Ishaq Jahangiri, à Téhéran. Lors d'une conférence de presse conjointe avec le Président iranien, le Premier Ministre iraquien a expliqué que l'objet de sa visite était de donner suite à l'application des accords conclus au cours de la visite du Président iranien en Iraq en mars et de renforcer la coopération dans les domaines politique, économique et social. Au cours de ses entretiens avec le Premier Vice-Président iranien, le Premier Ministre iraquien a affirmé que l'Iraq restait ouvert à tous les pays voisins et rejetait la politique des axes et l'agression.

### **III. Compte rendu des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies**

#### **A. Activités politiques**

37. Durant la période considérée, ma Représentante spéciale a évoqué avec des représentants du Gouvernement fédéral les priorités nationales en matière de stabilité à long terme de l'Iraq sur les plans politique, économique et social en vue d'aligner l'action de la Mission sur ces priorités. Elle a également rencontré des dirigeants, des représentants de partis politiques, des parlementaires, des groupes de femmes, des membres de la société civile et des chefs religieux et locaux pour s'entretenir de questions liées à la réconciliation nationale et intercommunautaire, à la gestion des ressources en eau et aux lois sur les hydrocarbures et le partage des recettes. Elle a réaffirmé que la MANUI était disposée à fournir une assistance technique et des compétences spécialisées, à prodiguer des conseils stratégiques et à mener des missions de bons offices pour aplanir les divergences et promouvoir le renforcement de la confiance entre les communautés.

38. Dans un premier temps, ma Représentante spéciale a constitué un groupe restreint sur l'eau en vue de mettre les compétences de la MANUI et de l'équipe de pays au service du dialogue avec le Ministère de l'eau sur les questions liées à la gestion des eaux transfrontières. Les équipes se sont réunies pour la première fois le 10 avril afin d'examiner les stratégies que pourrait adopter l'Organisation des Nations Unies pour appuyer le Gouvernement iraquien sur ces questions et ouvrir la voie à un renforcement de la coopération.

39. Dans le cadre du dialogue qu'elle a engagé avec les dirigeants, ma Représentante spéciale a souligné que le Gouvernement devait répondre sans délai aux besoins fondamentaux des habitants pour que l'Iraq puisse maintenir une stabilité durablement acquise. Dans ce contexte, elle s'est rendue à Bassora le 18 février pour connaître les vues et les préoccupations des responsables locaux, de la société civile et des

manifestants concernant la prestation de services et le développement économique et prendre la mesure de l'action menée afin de répondre aux besoins de la population. Ma Représentante spéciale adjointe, coordonnatrice résidente et coordonnatrice de l'action humanitaire et représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est quant à elle rendue à Bassora le 28 mars et a ensuite entrepris l'élaboration d'une stratégie pour les provinces du sud en vue d'y intensifier les activités des Nations Unies relatives aux programmes et à la communication, notamment à Bassora.

40. Le 20 février, à Bagdad, ma Représentante spéciale a visité un centre d'accueil pour femmes victimes de violence fondée sur le genre, où elle a eu l'occasion d'entendre leurs récits. Elle a souligné qu'il était urgent de promulguer la loi visant à prévenir et à combattre la violence domestique en Iraq et signalé que la MANUI était disposée à prêter l'assistance technique et juridique nécessaire.

41. Le 6 mars, dans un discours au Forum Souleimani, organisé sous les auspices de l'Université américaine d'Iraq, ma Représentante spéciale a souligné que, pour retrouver la confiance du public, il fallait s'attaquer aux problèmes structurels en créant des institutions publiques viables et réactives, en prenant des mesures immédiates pour réprimer la corruption généralisée et en menant une action résolue contre les groupes armés échappant au contrôle de l'État.

42. Dans le contexte du mandat de la MANUI visant à promouvoir le principe d'inclusion et la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux, ma Représentante spéciale a rencontré les 22 membres du Groupe consultatif de femmes pour la réconciliation et la politique en Iraq, de création récente, à l'occasion d'un atelier de trois jours organisé à Bagdad du 23 au 25 mars. La décision a été prise d'axer les travaux sur trois domaines thématiques prioritaires en 2019, à savoir le renforcement de la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions, la mise en place de mécanismes nationaux permettant d'examiner les questions relatives aux femmes et la mobilisation en faveur d'une réforme législative visant à promouvoir l'égalité des sexes.

43. Dans le cadre de leur participation à diverses manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, ma Représentante spéciale et ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale ont demandé instamment aux autorités, aux partis politiques et aux communautés de s'ouvrir et de se restructurer afin d'attirer des Iraqiennes compétentes et de leur permettre de grimper les échelons. Les femmes étant encore sous-représentées à des postes de décision, ma Représentante spéciale a renouvelé son appel énergique en faveur de leur accès effectif à de tels postes sur un pied d'égalité avec les hommes.

44. Le même jour, une manifestation parallèle a été organisée au Siège par les Missions permanentes de l'Allemagne et de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le bureau de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Iraq et la Grace Initiative, en marge de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, sur le thème des femmes iraqiennes à la tête de la reconstruction et de l'action en faveur de la paix et de la stabilité. Dans le cadre de cette manifestation, les participantes ont examiné la façon dont le Gouvernement iraquien, les États Membres et l'ONU pourraient promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action national iraquien, conformément à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et au Communiqué conjoint de l'Organisation et du Gouvernement iraquien sur la prévention et la répression de la violence sexuelle dans les situations de conflit.

## B. Assistance électorale

45. Du 10 au 14 mars, avec l'appui de la MANUI et du PNUD, la Haute Commission électorale indépendante a organisé un atelier de planification à Souleïmaniyé en vue de définir son orientation stratégique pour les cinq années à venir. Dans ses remarques liminaires, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a souligné l'importance que revêtait la planification des élections. Elle a suggéré que soient prises en considération dans le cadre de l'atelier des questions telles que l'intégrité du fichier électoral, le recours à des méthodes électorales fiables et novatrices, la communication avec les parties prenantes pour asseoir leur confiance dans les processus électoraux et la nécessité d'assurer une participation plus large, notamment des femmes, des membres des populations minoritaires et des personnes déplacées de leur région d'origine.

46. Le 20 février, le Bureau de l'assistance électorale de la MANUI a participé à des consultations publiques organisées par la Chambre des députés et la Haute Commission électorale indépendante sur les modifications qu'il était proposé d'apporter à la loi sur les partis politiques de 2015. La Mission a formulé des propositions visant à améliorer les dispositions relatives à l'enregistrement des partis politiques, à l'adhésion des femmes, au financement public des partis politiques et au renforcement des capacités de contrôle de la direction des partis politiques. Le 19 février, la MANUI a également présenté à la Haute Commission une série de recommandations tendant à ce que soit modifiée la loi électorale de 2018 relative aux conseils provinciaux, l'accent étant mis en particulier sur les dispositions relatives aux quotas par sexe, au découpage des circonscriptions électorales, au vote des personnes déplacées et au vote par correspondance, ainsi que la tenue d'élections à Kirkouk. Le 28 mars, la Commission juridique de la Chambre des députés a délibéré sur les modifications proposées et maintenu la disposition prévoyant la tenue simultanée d'élections aux conseils de district et aux conseils provinciaux, ce qui, selon la Haute Commission, comportait des aspects techniques qui pourraient retarder davantage les élections aux conseils provinciaux.

47. La Haute Commission électorale indépendante a proposé que les élections aux conseils provinciaux aient lieu le 16 novembre 2019, sous réserve que plusieurs conditions préalables soient remplies, notamment la version définitive des modifications à apporter à la loi électorale, sur lesquelles la Chambre des députés poursuit ses délibérations. La date des élections a donc continué de faire l'objet d'un débat à la Haute Commission, au Conseil des ministres et parmi quelques députés. Bien que plusieurs propositions aient été formulées, aucun consensus n'a encore été trouvé. Dans le même temps, la Haute Commission s'est dite favorable à la tenue d'élections en février 2020 pour que les 11 millions de personnes remplissant les conditions requises, soit 47 % du corps électoral iraquien, puissent s'inscrire et se voir délivrer une carte d'électeur biométrique. Le mois de février étant une période de vacances scolaires, la Haute Commission pourrait également utiliser les établissements scolaires comme bureaux de vote sans perturber le rythme scolaire. La MANUI poursuit sa collaboration avec les représentants de la Haute Commission afin d'élaborer le plan d'opérations des élections aux conseils provinciaux et d'examiner les procédures et méthodes électorales.

48. Le 17 février, la Haute Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan a achevé, avec le concours de la MANUI, l'examen postélectoral des récentes élections législatives tenues dans la Région. La Haute Commission a demandé que l'ONU lui prête une assistance technique supplémentaire pour remédier aux faiblesses recensées lors de l'examen, notamment en ce qui concerne la réforme de la législation électorale, l'enregistrement des électeurs, la gestion des résultats et

des données, les procédures électorales et le renforcement des capacités des agents électoraux, autant de points essentiels pour améliorer l'organisation des prochaines élections. Étant donné que le mandat du Conseil des commissaires de la Haute Commission arrivera à échéance en 2019, le Parlement de la Région du Kurdistan doit engager le processus de sélection des prochains commissaires.

### C. Droits de l'homme et état de droit : faits nouveaux et activités

49. Du 14 février au 11 avril, le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a recensé 152 victimes civiles, dont 60 morts (y compris 2 femmes) et 92 blessés (y compris 2 femmes). Il s'agit là d'un nombre bien moins élevé que les 429 pertes civiles (146 morts et 283 blessés) constatées pour la même période en 2018. Ces pertes sont principalement imputables à des engins explosifs improvisés et à des tirs d'armes de petit calibre, les provinces les plus touchées étant Anbar, Kirkouk, Ninive, Bagdad, Diyala, Erbil et Salaheddin.

50. Le 19 février, le Conseil supérieur de la magistrature a demandé aux hauts fonctionnaires de justice de permettre à la MANUI d'observer des audiences et des auditions d'enquête partout dans le pays, y compris dans des tribunaux pour mineurs. La Mission met à présent en œuvre un programme systématique d'observation des audiences afin de promouvoir le respect des garanties d'une procédure régulière et d'un procès équitable, conformément aux obligations internationales de l'Iraq en matière de droits de l'homme.

51. Au cours de la période considérée, la MANUI a observé plus de 50 audiences et auditions d'enquête de membres présumés de l'EIIL et fait part de ses préoccupations quant au manque généralisé d'accès à un avocat et au recours fréquent à des éléments de preuve provenant de sources anonymes ou fondés sur des aveux qui auraient été obtenus sous la contrainte. La MANUI a également noté que la pratique persistante consistant à poursuivre des accusés pour appartenance à l'EIIL ou pour association avec cette organisation en application de la loi de lutte contre le terrorisme plutôt que pour des actes précis constituant de graves violations des droits de l'homme pourrait ne pas répondre comme il se doit aux besoins des victimes ou de leurs familles en matière de justice et de responsabilité.

52. Le 11 mars, à l'issue d'un vote à la Chambre des députés, la Commission parlementaire des droits des femmes et des enfants a été officiellement séparée de la Commission parlementaire des droits de l'homme. Comme suite à la décision prise en janvier 2019 de créer une commission mixte, la MANUI avait recommandé aux parlementaires concernés de revenir à la pratique antérieure et de rétablir deux commissions distinctes. La Mission a reçu des informations faisant état du retour d'Iraqiens de la République arabe syrienne, notamment des membres de groupes minoritaires. Le Département des affaires yézidiennes du Ministère des awqaf et des affaires religieuses du Gouvernement de la Région du Kurdistan a confirmé que du 10 février au 11 mars, 51 yézidis en provenance de la République arabe syrienne, dont 10 femmes et 41 enfants, avaient regagné la ville de Dahouk, dans la province du même nom. Parmi eux se trouvaient 35 enfants non accompagnés. Ces personnes ont retrouvé leurs familles dans des camps de déplacés de la province de Dahouk.

53. De nombreux membres de la communauté yézidienne sont toujours portés disparus. Selon les données du Ministère des awqaf et des affaires religieuses du Gouvernement de la Région du Kurdistan, à Erbil, 91 yézidis portés disparus ont été retrouvés ou libérés du joug de l'EIIL depuis le début de 2019. Au 4 avril 2019, 2 995 yézidis (1 379 femmes et 1 616 hommes) étaient toujours portés disparus ou aux mains de l'EIIL.

54. Dans la Région du Kurdistan, la MANUI a recensé plusieurs cas de restriction arbitraire de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la liberté de réunion pacifique, notamment le refus du Gouvernement de la Région d'autoriser des manifestations de protestataires. Des professionnels des médias ont fait état d'une ingérence de la part du personnel de sécurité alors qu'ils tentaient de couvrir des manifestations politiques, ainsi que d'arrestations et de saisies de matériel technique.

55. Avec l'appui de représentants du milieu du cinéma et du théâtre de Bagdad, Bassora, Erbil et Mossoul, la MANUI a organisé un festival national du court métrage et présenté les films sélectionnés à Bagdad du 3 au 5 mars. Ces films ont mis en lumière les difficultés que rencontrent actuellement les groupes minoritaires en Iraq ainsi que les problèmes plus larges relatifs aux droits de l'homme, notamment la suppression par l'EIIL du droit à la culture, les répercussions des conflits armés sur les droits de l'homme, les obstacles rencontrés par les femmes et les enfants, les soupçons d'appartenance à l'EIIL qui pèsent sur certaines personnes déplacées, la violence domestique, les mariages d'enfants, l'accès à l'éducation et les restrictions à l'exercice des droits des femmes et des filles.

56. Dans le cadre de l'action qu'elle continue de mener pour aider le Gouvernement à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la MANUI a organisé, en février 2019, une série de réunions de sensibilisation avec les autorités gouvernementales, en collaboration avec des organisations de la société civile et des représentants des groupes minoritaires, afin d'encourager le Gouvernement à appliquer les recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale en veillant notamment à ce que tous les membres de la communauté rom se voient délivrer des pièces d'identité officielles uniques sans subir de discrimination. À la fin de février 2019, comme suite à ces activités de sensibilisation, le Ministère de l'intérieur a demandé à tous les bureaux de l'état civil de délivrer des pièces d'identité unifiées aux Roms, conformément aux recommandations du Comité, permettant ainsi à cette population d'accéder pleinement et sur un pied d'égalité à l'éducation, aux services de santé et à d'autres services essentiels fournis par le Gouvernement.

#### **D. Aide humanitaire, stabilisation et développement**

57. L'équipe de pays des Nations Unies a continué d'appuyer les interventions en cas d'urgence, les programmes de stabilisation immédiate et les activités de relèvement, de reconstruction et de développement. Si l'Organisation et le Gouvernement iraquien privilégient de plus en plus les interventions en faveur du relèvement et du développement, les besoins humanitaires et les problèmes de protection demeurent.

58. Le plan de réponse humanitaire pour 2019 vise à mobiliser 701 millions de dollars pour aider 94 partenaires à exécuter des projets dans tout le pays au bénéfice de 1,75 million de personnes dans le besoin, notamment les personnes déplacées vivant dans des camps ou ailleurs, les rapatriés et les communautés d'accueil vulnérables. Les opérations s'articulent autour des trois objectifs stratégiques suivants : assurer une transition après le conflit vers des solutions durables ; accorder une place centrale à la protection ; et améliorer l'état de préparation et la planification des interventions d'urgence.

59. Depuis la défaite de l'EIIL, plus de 4 millions de personnes déplacées ont regagné leur lieu d'origine. Toutefois, selon l'Organisation internationale pour les migrations, au 28 mars, 1,75 million de personnes environ étaient toujours déplacées à l'intérieur du territoire, dans quelque 3 200 localités réparties dans 104 districts.

Parmi celles-ci, plus de la moitié étaient déplacées depuis plus de trois ans. Ces données montrent également que 50 % de l'ensemble des personnes déplacées sont originaires de cinq districts des provinces de Ninive et d'Anbar. Il faut essayer de comprendre de manière prioritaire, en 2019, les raisons pour lesquelles les personnes en situation de déplacement prolongé ne regagnent pas leur région d'origine et comment cela compromet les possibilités de mettre en œuvre des solutions durables.

60. Au cours de la période considérée, les intervenants humanitaires présents en Iraq se sont heurtés à des difficultés d'accès multiples, principalement à Ninive et à Kirkouk. La persistance de barrages volants érigés le long des principaux axes routiers du nord du pays par bon nombre de prétendus agents de la sécurité entrave l'acheminement de l'aide humanitaire. En outre, certaines autorités provinciales et certains responsables de la sécurité auraient refusé des documents d'accès délivrés par le Gouvernement fédéral. En conséquence, les activités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été retardées, voire suspendues dans certaines régions, les intervenants humanitaires n'étant pas en mesure de fournir les nombreuses autorisations supplémentaires demandées par les acteurs locaux ou régionaux. L'Organisation a engagé un dialogue au plus haut niveau politique afin de trouver une solution et s'attache également à établir une carte trimestrielle des restrictions d'accès recensées.

61. La situation des personnes soupçonnées d'appartenir à des groupes extrémistes demeure source de préoccupation pour les organismes humanitaires. Celles qui vivent dans un camp de déplacés voient leurs déplacements limités, sont harcelées par les autres habitants du camp et le personnel de sécurité et se voient refuser l'accès à l'aide humanitaire et la possibilité d'obtenir les pièces d'identité nécessaires pour effectuer de nombreuses démarches administratives et recevoir notamment des services de base en matière de santé et d'éducation.

62. Selon des informations persistantes, les femmes soupçonnées d'avoir des liens avec l'EIIL sont victimes d'exploitation et de violence sexuelles. L'ONU plaide pour que ces femmes bénéficient de toute la protection qui leur est garantie par le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, notamment le principe de distinction. L'équipe de pays pour l'action humanitaire continuera de s'employer à renforcer la coordination et la collaboration entre les membres du réseau de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin de permettre un signalement sûr et accessible, de renforcer l'application du principe de responsabilité et la conduite des enquêtes et d'améliorer la qualité des services d'assistance assurés aux victimes.

63. L'équipe chargée du mécanisme de financement pour la stabilisation du PNUD a continué d'intensifier son programme de construction d'habitations dans l'ouest de Mossoul et restauré plus de 2 500 des 15 000 logements bénéficiant d'un financement. Une fois achevé, le programme permettra à quelque 90 000 personnes de rentrer chez elles. L'équipe a également élargi son programme de construction en effectuant des travaux à l'ouest d'Anbar, à Beiji et à Batnai, dans les plaines de Ninive.

64. La MANUI, le PNUD et le Gouvernement ont poursuivi leurs entretiens sur le partage des coûts de la stabilisation. À la réunion de l'équipe spéciale chargée de la stabilisation tenue le 17 février, le Secrétaire général du Conseil des ministres, Mahdi al-Alaq, a annoncé une contribution de 46 milliards de dinars irakiens (environ 38,3 millions de dollars) aux activités du PNUD. Par la suite, le bureau juridique du secrétariat du Conseil des ministres a approuvé le budget prévu dans l'accord de partage des coûts. Toutefois, le mécanisme pour la stabilisation continue de présenter un grave déficit de financement, qui s'élève à 325 millions de dollars environ. C'est à Mossoul, dans l'ouest d'Anbar, à Beiji, à Haouija et dans l'ouest de Ninive qu'une assistance urgente est la plus nécessaire.

65. L'Organisation des Nations Unies a continué d'appuyer le relèvement et les efforts de reconstruction à plus long terme. Plus d'un an après la Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq, le Programme de relèvement et de résilience est opérationnel dans les 18 provinces iraqiennes. Un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a été créé en collaboration avec le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD aux fins de la mise en œuvre du Programme, et des mesures sont prises pour mobiliser des ressources à l'appui du fonds. À ce jour, plus de 350 millions de dollars ont été mobilisés, mais la plupart de ces contributions ont servi à financer directement certains projets et n'ont pas transité par le fonds d'affectation.

66. Le Gouvernement a poursuivi son action en matière de coordination du relèvement, de la reconstruction et du développement grâce à une série de réunions qui ont débouché sur une rencontre, le 11 mars, entre le Comité exécutif et les principaux partenaires, notamment l'ONU, la Banque mondiale et l'Union européenne, au cours de laquelle les participants ont examiné les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris lors de la Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq et la mise en œuvre des initiatives de relèvement et de reconstruction.

67. Également le 11 mars, le Ministère de la planification et le secrétariat du Conseil des ministres ont lancé, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), une plateforme nationale pour la reconstruction et le développement permettant d'accéder à des informations actualisées sur les projets exécutés dans ce domaine et, partant, de réduire les chevauchements et d'améliorer la coordination, la planification et le suivi. Accessible au public et connectée aux médias sociaux, cette plateforme permet également au Gouvernement de recevoir des retours d'information des citoyens sur les projets de reconstruction et de développement, ce qui contribue à renforcer la confiance entre les pouvoirs publics et la population.

68. Consciente de l'importance fondamentale de disposer de données factuelles solides dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre du relèvement de l'Iraq, le 6 mars, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a lancé, en partenariat étroit avec les Ministères de la planification de l'Iraq et de la Région du Kurdistan ainsi qu'avec l'Office central de la statistique iraquien et son homologue dans la Région du Kurdistan, une évaluation du marché du travail et une analyse des compétences visant huit secteurs. Les résultats orienteront l'élaboration de nouveaux programmes d'enseignement axés sur les compétences dans les domaines de l'agriculture, de la construction et du tourisme, pour lesquels les premiers programmes pilotes de formation ont été organisés en février et mars.

69. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'aider le Gouvernement iraquien à renforcer la coordination et à accroître l'efficacité de la gestion des risques liés aux explosifs, notamment en ce qui concerne le déminage des zones résidentielles. Le 14 février, le Service a organisé un atelier sur la neutralisation des explosifs avec plusieurs organismes publics afin d'améliorer la coordination et de faire en sorte que les responsables de la lutte antimines interviennent rapidement. Il a également organisé un atelier sur le déminage des zones résidentielles à l'intention de représentants des autorités, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'opérateurs chargés de l'enlèvement des engins explosifs improvisés et de membres de la communauté des donateurs pour examiner les enseignements tirés d'un projet pilote de déminage résidentiel mené récemment dans l'ouest de Mossoul.

70. Tandis que l'Iraq reconstruit ses systèmes de santé, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) s'emploie à renforcer les capacités du Gouvernement en matière de

contrôle et de surveillance des maladies dans toutes les provinces en veillant à ce que des mesures préventives soient prises en temps voulu pour sauver des vies. À cet égard, une campagne nationale de vaccination contre la rougeole axée sur neuf provinces à faible couverture vaccinale a été menée tout au long du mois de mars. L'objectif, à savoir vacciner plus de 2,5 millions d'enfants âgés de 9 à 59 mois, a été atteint à environ 90 %. En outre, au cours de la période, les équipes techniques de l'OMS ont aidé des départements du Ministère de la santé à examiner et à hiérarchiser les programmes de santé publique dans quatre provinces en mettant l'accent sur le renforcement des services de prise en charge et de contrôle de la tuberculose et des capacités des laboratoires de santé publique.

## **E. Sécurité et questions opérationnelles**

71. La MANUI a continué d'appliquer d'importantes mesures d'atténuation des risques afin d'assurer la sûreté et la sécurité de ses entités tout en facilitant l'exécution des activités relatives aux programmes dans un climat où la sécurité variait d'un secteur à un autre, voire était incertaine. L'Organisation continue de collaborer étroitement avec le Gouvernement iraquien afin d'assurer un appui à la sécurité dont elle a besoin pour maintenir sa présence et ses opérations partout dans le pays.

72. Le Département de la sûreté et de la sécurité en Iraq a appuyé 50 missions sur le terrain par jour en moyenne dans l'ensemble du pays (1 230 en tout en février). Ces missions présentaient un risque moyen à élevé et visaient à faciliter les efforts croissants de réconciliation, de relèvement et de reconstruction après le conflit, et à les protéger contre les menaces que continue de faire peser l'EIL et d'autres actes d'hostilité et menaces à la sécurité.

73. En attendant l'autorisation officielle du Gouvernement iraquien, les préparatifs se sont poursuivis en vue d'établir une présence permanente de la MANUI à Mossoul. La Mission a également continué de fournir un appui logistique et administratif à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Le bâtiment qui abritera le siège de l'Équipe à Bagdad doit être remis en état bientôt et sera occupé immédiatement après.

74. Dans le cadre de la réforme de la gestion que j'ai engagée, j'ai délégué les pouvoirs à ma Représentante spéciale dans quatre domaines d'activité, à savoir les ressources humaines, les achats, la gestion des biens et les finances et le budget, afin de permettre à la MANUI de travailler plus efficacement et de faire en sorte qu'elle dispose à tout moment de l'ensemble de ses capacités opérationnelles.

75. Sous la direction de ma Représentante spéciale, la MANUI a appliqué les recommandations formulées à l'issue de l'examen externe indépendant effectué en novembre 2017, notamment en ce qui concerne l'analyse et le renforcement de la collaboration et de la coordination entre la Mission et l'équipe de pays, les mécanismes de définition des stratégies et des priorités stratégiques de la Mission, ainsi que la mesure des résultats et l'établissement des rapports. La position de l'Organisation et son dispositif de sécurité pour l'Iraq sont en cours d'actualisation, conformément aux recommandations formulées à l'issue de la Mission d'évaluation intégrée de la sécurité menée en octobre 2018.

## **IV. Observations**

76. L'Iraq se trouve à une étape cruciale de son processus de relèvement. L'appropriation nationale, une volonté politique forte et l'esprit d'initiative, ainsi que

le dialogue avec toutes les communautés iraqiennes, seront nécessaires afin d'édifier un Iraq plus stable et prospère.

77. Pour cela, il faudra avant tout achever la formation du Gouvernement. Toutes les parties prenantes doivent surmonter les querelles politiques internes et pourvoir sans plus tarder les postes restés vacants au sein du Gouvernement. J'engage instamment le Gouvernement à nommer des femmes et à assurer une gouvernance inclusive et efficace.

78. Il conviendrait de s'attacher en priorité à renforcer les institutions d'État, afin de permettre au Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de son programme pour la période 2018-2022 visant à améliorer les services de base et à promouvoir la reconstruction et le développement économique dans tout le pays.

79. Je salue l'action menée par le Premier Ministre Abd al-Mahdi afin de lutter contre la corruption, en lançant une stratégie nationale anti-corruption complète visant à parvenir à une plus grande transparence. Il est indispensable d'obtenir des résultats concrets afin de retrouver la confiance du public.

80. J'exhorte toutes les parties dans la Région du Kurdistan à collaborer étroitement les unes avec les autres et à terminer le plus rapidement possible la formation d'un gouvernement largement représentatif afin de remédier aux difficultés que rencontre la Région et de régler toutes les questions non encore résolues avec Bagdad par le dialogue.

81. Bien que les relations entre Bagdad et Erbil se soient quelque peu améliorées, il reste plusieurs problèmes irrésolus qui requièrent une décision des deux parties, notamment la promulgation d'une loi nationale solide sur les hydrocarbures, l'application des dispositions pertinentes de la Constitution iraquienne de 2005 et l'adoption d'une loi sur le partage des recettes. Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan doivent continuer d'honorer leurs engagements respectifs après l'adoption de la loi de finances fédérale de 2019.

82. L'action de communication soutenue et active menée par le Gouvernement fédéral en vue de renforcer les relations avec les pays voisins sur la base des intérêts mutuels en matière politique, économique et de sécurité ne manquera pas de renforcer la position de l'Iraq sur le plan régional. Dans cet esprit, j'encourage l'Iraq et ses voisins à promouvoir l'établissement de relations de bon voisinage fondées sur le principe fondamental du respect de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États.

83. Les frappes aériennes dont est touché le nord de l'Iraq sont préoccupantes. Je demande de nouveau aux Gouvernements iraquien et turc d'intensifier les efforts pour régler leurs différends par la voie du dialogue constructif.

84. Il est encourageant de voir que les préparatifs des élections aux conseils provinciaux ont démarré. Les amendements à la loi électorale relative aux conseils provinciaux doivent être adoptés rapidement. Il est important que les élections soient bien organisées et qu'elles se déroulent en toute transparence et conformément au calendrier convenu, afin de répondre aux aspirations légitimes du peuple iraquien à un système de gouvernance et à une prestation de services plus responsables au niveau local. La MANUI fournit actuellement un appui aux autorités électorales iraquiennes, conformément à son mandat.

85. Je me félicite de la coopération du Conseil supérieur de la magistrature qui permet à la Mission d'observer les audiences, y compris les procès et les auditions d'enquêtes des membres présumés de l'EIIL. Il incombe au Gouvernement et aux autorités judiciaires de respecter les garanties internationales pertinentes de procès équitable et de procédure régulière.

86. Le peuple iraquien a été l'une des premières victimes de l'EIIL. À cet égard, je demande à la communauté internationale d'aider le Gouvernement iraquien à traiter la question du retour en Iraq d'un grand nombre de combattants de l'EIIL et de leurs familles et d'accorder une attention particulière aux besoins particuliers des nombreux femmes et enfants parmi ces personnes. Les États Membres doivent assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la poursuite, la réadaptation et l'intégration de leurs ressortissants respectifs. Toute restriction du droit des personnes de rentrer dans leur pays d'origine doit être autorisée par la loi, conforme à un objectif légitime et nécessaire et proportionnée à la réalisation de cet objectif.

87. Si plus de 4 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays sont retournées dans leurs localités d'origine, il est préoccupant de constater qu'il reste encore plus de 1,75 million de déplacés. Pour plus de la moitié de ces personnes, cela fera bientôt cinq ans qu'elles sont en situation de déplacement, et près de 500 000 d'entre elles se trouvent toujours dans des camps. Bien que les populations déplacées en Iraq fassent preuve d'une capacité de résistance remarquable, beaucoup de personnes n'ont qu'un accès limité à des moyens de subsistance et à des programmes de protection sociale et demeurent tributaires de l'aide humanitaire. La majorité des personnes actuellement déplacées indiquent qu'elles n'ont pas l'intention de rentrer dans leurs régions d'origine au cours de l'année qui vient. Les principaux obstacles au retour qui sont évoqués sont l'absence de cohésion sociale, l'insécurité, la destruction ou la détérioration des logements et l'absence de possibilités d'emploi.

88. J'engage instamment le Gouvernement iraquien à faciliter le retour volontaire, dans des conditions de sécurité et la dignité, des membres des populations déplacées dans leurs localités d'origine et à veiller à ce que toutes les populations vulnérables reçoivent l'aide dont elles ont besoin et auxquelles elles ont droit. Un soutien spécial doit être apporté aux enfants déplacés qui ne peuvent pas poursuivre leur éducation en raison du manque de ressources, d'enseignants et de structures scolaires. Certains enfants sont privés de l'accès à l'éducation parce qu'ils n'ont pas de documents d'état civil. J'encourage le Gouvernement à faire une priorité du financement de l'éducation de tous les enfants irakiens d'âge scolaire et d'établir des procédures accélérées de délivrance d'actes de naissance et d'autres documents nécessaires. J'exhorte la communauté internationale à continuer d'aider résolument à faire face aux besoins humanitaires de l'Iraq, notamment en contribuant au plan de réponse humanitaire de l'Iraq pour 2019.

89. Il est encourageant de constater que le Gouvernement et les partenaires internationaux continuent, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Union européenne, à renforcer leur partenariat stratégique dans le cadre du comité exécutif pour le relèvement, la reconstruction et le développement. Pour appuyer le comité exécutif, sous la direction conjointe de ma Représentante spéciale adjointe et du responsable de la Banque mondiale dans le pays, la communauté des donateurs a également renforcé ses mécanismes de coordination en établissant un forum renouvelé des partenaires de développement.

90. Bien qu'il y ait eu des progrès dans le financement des activités menées au titre du Programme de relèvement de l'Iraq, comme le montrent les 53 projets financés à hauteur de 350 millions de dollars environ, soit 70 % des besoins de financement pour la première année, un soutien plus immédiat doit être apporté au mécanisme de financement pour la stabilisation, qui continue d'enregistrer un déficit de financement de 335 millions de dollars en 2019. Sans un soutien solide et soutenu de la communauté internationale, notamment un financement supplémentaire destiné à répondre aux besoins critiques en matière de stabilisation, l'Iraq continuera d'être confronté à une crise de déplacement massive et prolongée et risquera de retomber

dans le conflit. La communauté internationale doit faire tout son possible pour empêcher qu'une telle situation se produise.

91. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale pour l'Iraq, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel de l'Organisation des Nations Unies en Iraq pour les efforts inlassables et le sens du devoir dont ils font preuve afin d'exécuter le mandat confié à l'Organisation dans des conditions difficiles.

---